

Couleur Boutonne

1^{er} semestre 2009



LE MOT DU MAIRE

Le mois de janvier est l'occasion de fêter le passage à la nouvelle année. La municipalité vous invite à la célébrer le vendredi 16 janvier à 18h30 au centre culturel. Néanmoins, je veux vous adresser dès maintenant tous mes vœux de bonheur et de santé au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, avec une pensée particulière pour tous ceux qui sont dans la peine.

Chaque début d'année est également l'opportunité de revenir sur les faits marquants de l'année précédente.

Au niveau mondial, le second semestre 2008 a surtout été marqué par une crise financière sans précédent qui se décline en une crise psychologique d'une part et économique d'autre part, impactant toute l'économie française. Tous ces maux nous font peur ; tous ces maux font mal. Mais il convient d'être optimiste même si tout est plus difficile. Pas de croissance ne signifie pas que la vie s'arrête ! D'autres crises importantes ont été surmontées ; celle-ci le sera aussi.

Au niveau local, l'année 2008 a été marquée par un travail important des élus en vue de concrétiser les projets en cours. Pas moins de 14 réunions du Conseil Municipal depuis son installation fin mars ; soit environ une réunion toutes les 3 semaines. Les commissions ont également beaucoup travaillé : plus de 40 réunions ont permis d'étudier, d'améliorer et de proposer au Conseil Municipal des dossiers importants.

Beaucoup de ces dossiers verront des applications concrètes en 2009. Ce sera d'ailleurs une manière de soutenir l'économie locale. La création de « la Garenne du Bois aux Pins » avec 26 parcelles à bâtir, l'aménagement du pôle associatif en centre-ville, l'aménagement de l'avenue sont autant de projets qui permettront à notre commune de se développer mais également de donner du travail et d'injecter plusieurs centaines de milliers d'euros dans l'économie à travers ces chantiers.

Enfin, en ces temps incertains, il convient de bien appréhender l'avenir. Comme le disait William Arthur WARD, écrivain américain : « le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles ».

Alors, ajustons nos voiles !

Fabrice MICHELET



LA GARENNE DU BOIS AUX PINS : la concrétisation d'un projet

Annoncé depuis longtemps, le projet de la commune de mise en vente de terrains à bâtir devient une réalité. Après des réunions de travail avec le cabinet ECP Urbanisme et GINGER Environnement (bureau d'études), nous pouvons vous présenter le plan ci-contre.



Tout au long de l'élaboration du projet, la municipalité a mis au centre des débats le développement durable en adoptant « une approche environnementale d'urbanisme » (AEU). Cette démarche volontariste s'est matérialisée par une réflexion poussée sur les thèmes touchant à l'environnement (énergie, déplacements, paysages, gestion de l'eau, climat, déchets) et se traduit par une composition de plans visant à rendre plus agréable et plus économe la vie dans ce nouveau quartier.

Le permis d'aménager a été déposé à la DDE et devrait être accepté au cours du premier trimestre 2009. La consultation des entreprises, en vue de réaliser tous les travaux de voirie et réseaux, devrait intervenir au cours de la même période. Les travaux commenceront alors avant l'été pour que les parcelles soient disponibles à la vente à l'automne.

26 parcelles seront donc proposées, allant de 474 m² à 1160 m². Un accompagnement fort sera effectué par la commune, avec la remise de documents précis, permettant à l'acquéreur dès le départ de cerner le projet et s'approprier le règlement.

Avantager les primo-accédants, une volonté forte

Créer ce projet de terrains à bâtir est une opportunité de développement pour la commune. Au-delà du prix de vente (communiqué dans quelques semaines), qui correspondra seulement au prix de revient de l'opération, la municipalité a décidé d'avantager les primo-accédants (accédant pour la première fois à la propriété) en validant le « pass-foncier ». Ce principe, institué par les pouvoirs publics depuis 2007, se décline en plusieurs avantages concrets.

Tout d'abord, la commune doit s'engager à attribuer une subvention de 3000 ou 4000 € (selon la composition de la famille), versée directement à l'acquéreur.

En complément, les avantages pour les acquéreurs sont multiples :

- Le terrain n'est pas payé immédiatement mais porté par une association (collectrice du 1 % logement) durant 18 à 25 ans.
- Le montant du prêt à 0 % est majoré de 50 %
- La TVA sur la construction est de 5.5 % au lieu de 19.6 %

Le cumul de l'ensemble des avantages permettra à des jeunes familles de devenir propriétaires avec une mensualité égale à un loyer ; ce qui est plus difficile dans les autres cas.

Lors de la séance du 15 décembre dernier, le Conseil Municipal a validé l'octroi de 10 subventions.

Pour tous renseignements sur ce mécanisme, demandez à la mairie au 05 49 29 80 04.

La mixité sociale, un enjeu fort

En créant ce nouveau quartier, la municipalité a souhaité également privilégier la mixité sociale en organisant les lots avec des superficies différentes d'une part, et en créant 20 % de logements sociaux (ce n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants). Ces 5 logements seront construits par la société HLM Melloise et seront donc loués ensuite. Propriétaires, locataires, jeunes et moins jeunes cohabiteront dans ce nouveau quartier.

Si vous êtes intéressé(e) par un projet de construction, si vous souhaitez des renseignements sur ce projet, **contactez les services de la mairie**

au 05 49 29 80 04

ou mairie-chefboutonne@paysmellois.org

Qui peut bénéficier du pass-foncier ?

| Nombre de personnes destinées à occuper le logement | Plafond de ressources |
|---|-----------------------|
| 1 | 23 688,00 € |
| 2 | 31 588,00 € |
| 3 | 36 538,00 € |
| 4 | 40 488,00 € |
| 5 et plus | 44 425,00 € |



LE PÔLE ASSOCIATIF EN COURS D'ÉTUDES

Après avoir validé l'acquisition de l'ancienne pharmacie « Bouyer » pour y créer un pôle associatif, le Conseil Municipal a sélectionné le cabinet d'architectes « l'Atelier du Trait » de St-Fraigne. La rencontre des principales associations a eu lieu le 17 décembre dernier pour définir ensemble les utilisations et les aménagements. La première esquisse sera présentée mi-janvier et le bouclage du projet devrait intervenir fin février. Les travaux commenceront au printemps après l'acceptation du permis de construire.

Le budget exact n'est pas encore bouclé puisqu'il dépendra principalement des travaux à réaliser mais des subventions sont d'ores et déjà accordées : Conseil Général à travers Proxima pour 75 000 € et Conseil Régional à travers le FRIL pour 45 000 €.

Lors de l'édition de juillet, nous vous montrerons les plans définitifs pour ce projet ambitieux qui répondra aux besoins forts des associations chef-boutonnaises et à la mise en place du RAM (Relais d'Assistante Maternelle) en collaboration avec la Communauté de Communes.

BIENTÔT UN NOUVEAU LOGO

Lors de la séance du 15 décembre dernier, le Conseil Municipal a validé le travail de la commission « communication » quant au choix du prestataire concepteur du site internet officiel de Chef-Boutonne. L'entreprise niortaise « Tête à clic » commencera donc à travailler sur ce projet en collaboration avec les élus, dès le mois de janvier. Ce site permettra à chacun de mieux connaître la commune, ses services, son histoire...

Parallèlement la commission a demandé à cette entreprise de créer un nouveau logo pour la commune. Le logo actuel date du début des années 1990, et même s'il illustre bien l'image de Chef-Boutonne, il semble nécessaire de le réactualiser.

Un logo sert bien évidemment pour tous les courriers mais au-delà, c'est aussi l'image de notre ville qui est véhiculée à travers cette représentation symbolique en résumant à elle seule notre vision de la commune.

Au printemps, une réunion publique sera organisée pour présenter à tous les chef-boutonnais ces deux réalisations importantes pour la reconnaissance extérieure.



L'EAU : UN BIEN PRÉCIEUX QUI DEVIENT CHER !

Savez-vous combien vous payez pour votre consommation d'eau ? On a tendance à l'oublier entre chaque facture mais comme partout, le prix au m³ augmente chaque année et 2009 ne dérogera pas à la règle. Pourquoi ?

Avant même d'en expliquer les raisons, il convient de bien comprendre le fonctionnement de ce service. Depuis 1991, la commune a délégué la gestion de l'eau à la CGE (Compagnie Générale des Eaux) devenue maintenant VEOLIA. C'est cette entreprise qui gère ce service (réparations et travaux sur le réseau, relevé des compteurs, facturation, gestion des abonnements...).

Dans la facturation, au-delà des taxes obligatoires, nous retrouvons deux postes principaux :

- part du distributeur (VEOLIA) qui comprend l'achat d'eau et le coût du service.
- part de la commune qui comprend la gestion des infrastructures (châteaux d'eau) et la contribution obligatoire (à hauteur de 35 € par compteur) au syndicat 4B qui mutualise la production d'eau dans le sud Deux-Sèvres.

Chaque échelon comprend une cotisation fixe (abonnement) et une partie variable (par m³).

Alors, pourquoi une augmentation ?

Depuis quelques années, nous constatons une baisse de la consommation sur la commune (tendance générale). Le graphique ci-dessous montre l'évolution.



A l'exception de 2006 qui a vu une hausse par rapport à 2005, la consommation a diminué en moyenne de 2.50 % depuis 2002. Mais la baisse a été de 17 % entre 2006 et 2007.

Nombreux sont ceux qui ont changé leurs habitudes notamment depuis les sécheresses de 2003 et 2005. Ils consomment moins. Cependant, le coût du service d'eau est composé de charges fixes ; d'où une augmentation inéluctable des tarifs.

D'autre part, une grande partie du réseau d'adduction d'eau date de 1930 environ. C'est pourquoi le contrat

signé de nouveau en 2003 avec VEOLIA comprenait une réfection de la plupart des tronçons les plus anciens (fuites importantes), pour un montant initial de 620 000 € TTC. Ces travaux ont été effectués depuis par VEOLIA et leur coût est répercuté sur les factures jusqu'à la fin du contrat (2012). C'est pour cela notamment que le tarif a augmenté depuis 2003.

Que va-t-il se passer à l'avenir ?

Après une amélioration importante du rendement du réseau (moins de fuites), des tronçons a priori en meilleur état ont généré des fuites nouvelles. En 2007, 49 000 m³ ont été ainsi perdus. Après une analyse précise, des travaux doivent être entrepris pour un montant de 230 000 € HT environ.

De ce fait, la quote-part de VEOLIA augmentera de 10 % environ en 2009.

Concernant la partie communale, le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 17 novembre de ne pas augmenter la partie variable mais de faire évoluer l'abonnement de 15 € à 35 €.

Cette décision d'augmenter la partie fixe est dictée par 3 raisons :

- équilibrer le budget communal de l'eau par rapport aux investissements (travaux sur le réseau)
- garantir le paiement au syndicat 4B (35 € par compteur)
- faire face à la baisse de la consommation

De plus, une nouvelle législation oblige toutes les collectivités à ne plus présenter un tarif avec plusieurs tranches (au-delà de 600 m³ par an) au 1^{er} janvier 2010. La collectivité a décidé d'augmenter progressivement les tarifs dès le 1^{er} janvier 2009 pour lisser la hausse.



Et l'assainissement ?

Le tarif de l'assainissement (compétence de la Communauté de Communes mais facturée par VEOLIA) n'est pas non plus épargné. Quelle que soit la consommation globale, le coût du traitement à la station d'épuration est sensiblement le même... De plus, alors que le tarif au m³ proposé à Chef-Boutonne est le moins cher de la Communauté de Communes (tarifs allant de 1.07 € à 1.72 € au 01/01/08), la loi oblige à n'avoir qu'un seul tarif sur l'ensemble du territoire. Cette harmonisation (à la hausse pour nous) se fera sur trois années et devrait aboutir aux alentours de 1.30 €.

Cet article n'est donc pas une bonne nouvelle pour chacun d'entre nous. Cependant, les décisions ont été mûrement réfléchies, nous en mesurons parfaitement l'impact et nous souhaitons être d'une transparence totale vis-à-vis de vous.

DE LA GARE À



Il est probable que beaucoup d'habitants de Chef-Boutonne ne connaissent pas l'association « Toits etc... » et encore moins le travail accompli par celle-ci. Par contre lorsqu'on parle du FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs), on évalue un peu mieux les services proposés par cette organisation mais pas toujours dans le sens positif du terme. C'est pour cette raison que nous allons vous la présenter.

Quelques dates



Dans les années 1990, la commune de Chef-Boutonne était propriétaire de l'ancienne gare qui servait alors de centre d'hébergement pour les internes du lycée professionnel Jean-

François Cail. Lorsque le lycée s'est agrandi avec son internat, les lieux ont été abandonnés par les étudiants. Ainsi, la commune, qui ne voulait pas laisser les locaux vides, proposa d'accueillir, dans ces chambres, des jeunes en difficulté. La tâche fut délicate puisque seule la gestion locative était assurée sans aucun accompagnement des locataires. Alors, pour pallier les soucis engendrés par cette situation, la collectivité créa en 1996 l'association « les Trois Versennes » (nom de la rue) afin de gérer l'accueil de dix-huit jeunes. L'association obtint ensuite le label « Foyer de Jeunes Travailleurs » ce qui lui permit d'obtenir plus d'aides et de subventions. Alors, la vocation du FJT n'était plus seulement l'accueil des jeunes en difficulté mais aussi en mobilité (apprentis, étudiants, saisonniers...). Les locaux devinrent alors un lieu de mixité sociale.

Ensuite le FJT fut rebaptisé « Association de Logements et d'Insertion en Pays Mellois » car d'autres places furent créées sur le Pays, sous l'impulsion de différentes Communautés de Communes. C'est en 2007, que l'association devint « Toits etc... » en gardant son siège social à Chef-Boutonne ; d'autres services étant maintenant proposés aux jeunes de 18 à 30 ans en plus de l'hébergement.

Des lieux, des bénévoles et des salariés

Aujourd'hui l'association propose 45 places d'hébergement sur l'ensemble du Pays Mellois : 11 places à Chef-Boutonne, 4 à Sauzé-Vaussais, 6 à Lezay, 18 à Melle (sur 2 résidences), et 6 à Brioux-sur-Boutonne. Toutes les résidences proposent des studios ; seul le site de Chef-Boutonne propose des chambres avec sanitaires et toilettes en commun.

« Toits etc... » est composé de bénévoles dont 26 adhérents qui font partie du Conseil d'Administration. Chaque Communauté de Communes assure la gestion des bâtiments sur son territoire. A Chef-Boutonne, le transfert de compétence a eu lieu le 1^{er} janvier 2006.

Actuellement, l'association est représentée par deux coprésidents : Monsieur Prince et Madame Charles.

« Toits etc... », c'est aussi sept salariés soit 5,8 équivalents temps plein. Pascale Siciliano, expérimentée au niveau social et humanitaire assure la direction des établissements et la gestion du personnel composé d'un chargé de maintenance, d'un agent d'entretien, d'une secrétaire d'accueil chargée du SILOJ (Service d'Information Logement des Jeunes), d'une responsable administrative et comptable, d'un animateur et d'un éducateur accompagnateur.

Le budget annuel est de 350 000 € financés à 50 % par le Conseil Général, la CAF, la Région, les collectivités locales, la DDASS. Les 50 % restants sont financés par le paiement des loyers des occupants.

Des objectifs et des services

Ainsi « Toits etc... » agit sur la question de l'habitat des jeunes en milieu rural et propose des solutions d'habitat pour des jeunes dans des situations diverses :

- Les logements de foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont destinés à des jeunes en mobilité professionnelle pour une durée courte.
- Les logements de réinsertion sociale (CHRS) permettent à des jeunes en difficulté de bénéficier d'un logement où se reconstruire à l'aide d'un accompagnement social renforcé et d'un collectif solidaire.
- Les accueils en logements temporaires (ALT) s'adressent aux jeunes de 18 à 30 ans et aux femmes victimes de violences (tout âge) faisant face à un problème d'hébergement ponctuel et ayant besoin d'un toit le temps d'effectuer les démarches relatives à leur relogement.
- Le Service d'Information Logement des Jeunes (SILOJ) met en relation des jeunes, qui désirent s'installer définitivement sur le territoire, et des propriétaires privés.

En plus de l'hébergement, l'association offre à ses locataires, l'accès à la laverie et aux animations. Elle possède dix cyclomoteurs qu'elle loue aux jeunes qui ont besoin de se déplacer sur le Pays Mellois et travaille aussi en partenariat avec le service de covoiturage du Pays.

Cette dynamique permet aux jeunes de rester sur le secteur et contribue au développement de notre territoire rural, ce qui rend cette association fort sympathique et porteuse d'espoir.



ÉVASION EN MONTGOLFIÈRE



A Chef-Boutonne, une petite rue descend de la place Malesherbes (La Plaine) à la route de Loizé.

C'est la rue « *Gambetta* ».

Partout en France, des rues, des places, des avenues, des boulevards portent ce nom. Il est bien possible que « *Gambetta* » soit le nom de rue le plus répandu dans l'hexagone. Des hôtels, des restaurants, des établissements scolaires portent également ce nom, et à Paris, il y a même une station de métro « *Gambetta* ».

Né à Cahors le deux avril 1838, Léon Gambetta est mort à Sèvres le 31 décembre 1882. Il n'avait que 44 ans. Alors pourquoi est-il si renommé et que tant de lieux et de sites portent son nom ?

Sans doute l'aventure de son évasion de Paris, assiégé par les allemands, en montgolfière pour passer au-dessus des lignes ennemies et les circonstances un peu mystérieuses de la blessure qui a occasionné sa mort, ont rendu Gambetta célèbre. Il s'est blessé à la main, officiellement, en réparant son pistolet (on a dit que c'était sa maîtresse Léonie Léon qui aurait tiré). Cependant, des raisons plus importantes expliquent sa gloire.

Fils d'épicier d'origine génoise, Gambetta a demandé la nationalité française après ses études de droit. Il s'est fait remarquer en 1868 comme défenseur de Charles Delescluze dans le procès dit « *Baudin* ». Sa plaidoirie dans laquelle il critiquait l'Empire, a fait de lui un des chefs du mouvement républicain. En 1869, il a été élu député à Marseille sur la base d'un programme qui demandait l'élection des conseillers municipaux et des maires au suffrage universel, la liberté de la presse, la liberté d'association, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'instruction primaire, gratuite et obligatoire.

Après le désastre de Sedan, Gambetta faisait partie des députés qui ont proclamé la République et est devenu Ministre de l'intérieur du gouvernement de défense nationale. Il s'est enfui de la capitale pour lever une armée afin de la secourir et organiser une « *guerre à outrance* ». Lors de la capitulation de Paris, Gambetta a proposé de continuer la guerre mais a dû finalement accepter l'armistice.

Député de la Seine de 1871 à 1882, c'est grâce à lui que la République l'a emporté lors de la tentative de coup de force de 1877, lorsque le Président Mac-Mahon a essayé d'imposer sa politique. Il a été Président de la Chambre de 1879 à 1881, puis Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères de novembre 1881 à janvier 1882. Alors que ses amis préparaient un retour au pouvoir, Gambetta est mort.

Après son décès il est devenu le symbole du patriotisme républicain et le 11 novembre 1920, jour où le soldat inconnu a été inhumé, le cœur de Gambetta a été transféré au Panthéon.

L'Histoire de France est donc bien présente à travers nos rues.

UNE FERME OÙ L'ON FAIT LA FÊTE

Il peut paraître incongru d'entendre dire que des manifestations ou fêtes aient lieu dans une ferme. Il semble donc intéressant de retracer un peu l'historique de la ferme du château de Javarzay, notre salle des fêtes.

A l'origine, cette bâtisse était un moulin connu sous le nom de « *l'huilerie* » car l'on y pressait des noix afin d'en faire de l'huile. Aujourd'hui, la roue a été remplacée par des plaques de verre sous lesquelles le visiteur peut voir le cours de la Boutonne. Le bâtiment était aussi une ferme qui dépendait du château.

En 1982, la commune de Chef-Boutonne a acheté ce bâtiment en même temps que le château afin qu'il rentre dans le patrimoine communal. Les dépendances en bord de route étaient écroulées, alors les grands murs le long de la rue furent démolis afin de recréer une entrée identique à celle de 1840. La seule dépendance en état a été conservée ; il s'agit du premier bâtiment à gauche en entrant sur le parking. Le bâtiment principal a été réaménagé ; il est composé de deux parties accolées. La partie carrée, la plus haute, était la maison d'habitation des fermiers jusqu'en 1963. La seconde partie était l'huilerie, les étables et la grange et correspondent maintenant à la salle de réception et à son appetis.

Les animaux étaient en libre pâturage derrière le château dans la prairie, où a été réalisé l'étang en 1996.

Aujourd'hui, la petite dépendance accueille un gîte d'étape de 14 lits (2 chambres de 6 lits et 1 chambre de 2 lits individuels superposés) avec des sanitaires, une cuisine et une réserve. L'ancienne maison d'habitation abrite une cuisine équipée pour les traiteurs et les utilisateurs de la salle de réception, et deux étages agencés en gîte de 22 lits.

Les bénévoles des l'association des « *Amis du Château* » ont passé environ 5300 heures pour aménager la salle, l'appetis et les toilettes du rez-de-chaussée.

Après ce petit retour dans le passé, il nous paraît opportun de vous rappeler qu'il est possible de louer ces gîtes en partie ou en totalité (comme le font certains pour des réunions familiales) avec ou sans la salle des fêtes.

N'hésitez pas à contacter la mairie au 05 49 29 80 04 pour tous renseignements sur les disponibilités et les tarifs de réservation de ce lieu de convivialité.

La ferme du château



VOYAGE AUTOUR DU BOIS

L'entreprise RULLIER fait partie intégrante de notre patrimoine, de notre culture et de notre économie locale. Tournons notre regard vers cette entreprise familiale qui a connu beaucoup d'évolutions, afin de nous informer sur son histoire, son activité et son actualité.

Du XIX^e au XXI^e siècle : cinq générations de spécialistes du bois

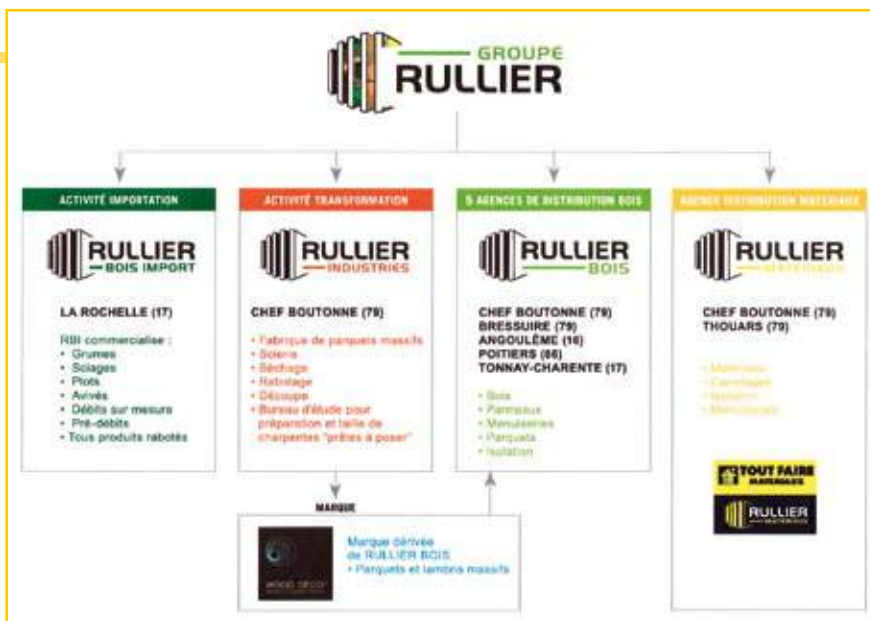
En 1885, Alexandre Rullier s'installe en tant que menuisier charron à Jouhé sur la commune de Pioussay. Devenue exploitante forestière, la famille établit sa scierie à Chef-Boutonne en 1920, et vend des parquets de châtaignier et de chêne. Puis au fil des années, l'entreprise est gérée de père en fils, et s'adapte à la demande en se diversifiant. Une activité de transformation et de distribution du bois est créée dans les années 60. Vingt ans plus tard, l'entreprise importe du bois puis développe des points de vente de bois et de matériaux. En 2007, Philippe Rullier, PDG, innove en créant un bureau d'études et un atelier pour la préparation et la taille de charpentes « *prêtes à poser* ». L'entreprise se distingue alors par la création de la marque de parquets et lambris massifs « *WOOD DECO* ».

Des hommes au service d'un groupe

Le groupe Rullier est composé de quatre filiales qui regroupent environ cent cinquante salariés, dont cinquante personnes sur le site de Chef-Boutonne, lieu du siège social.

L'ensemble des sept sites en Poitou-Charentes représente 35 000 m² de lieux couverts et une capacité de 350 m³ de séchage. Le chiffre d'affaire de l'entreprise a progressé de 133 % entre 1998 et 2008 et atteint aujourd'hui 35 Millions d'€uros.

Les quatre filiales travaillent en synergie et sont interdépendantes. Ainsi Rullier Bois Import (RBI) importe des bois tropicaux venant d'Afrique, du Brésil, et d'Asie. Ces



bois arrivent au port de La Pallice puis sont sciés et séchés à Chef-Boutonne par Rullier Industrie. Ils sont ensuite distribués par les cinq agences de Rullier Bois.

Une nouvelle gamme de produits et de services

Un des principaux objectifs du groupe Rullier est de proposer de nouveaux produits et concepts pour répondre à l'attente de nouveaux marchés. C'est dans cette optique que l'entreprise a travaillé sur la mise au point et la commercialisation d'éco matériaux, dans le respect des règles dictées par le Grenelle de l'Environnement. Tout un panel de matériaux labélisés « *Eco matériaux* » tels que bois de structure, panneaux isolants, bardages, menuiseries, parquets et lambris (Wood Deco) est mis à disposition des professionnels et des particuliers.

A travers ces quelques éléments, nous pouvons constater que l'entreprise Rullier a su s'adapter à l'évolution de notre société et développer son savoir-faire par rapport à un marché aujourd'hui en pleine mutation.



La municipalité vous invite à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 16 janvier à 18 h 30 au centre culturel

Merci de bien vouloir remplir ce bulletin d'inscription et de le renvoyer à la mairie avant le 12 janvier

Nom : Prénom : Nb de personnes :

| | | | |
|-------------------------|--|-----------------|---|
| 6 janvier | LA SOURCE - Assemblée Générale - Centre Culturel | 28 mars | ARBRES - Chorale de Chizé - Centre Culturel |
| 11 janvier | Réunion de préparation à 10 h 30 de la saison de pêche à l'étang municipal pour l'année 2009 - Centre Culturel | 5 avril | LES AMIS DES CHAUMIAS - Randonnée - RDV 9 h sur la Place des Chaumias |
| 7 au 11 janvier | CINE CHEF, ARBRES et GRAINS DE SABLE - Images de l'Afrique Films et exposition - Centre Culturel | 11 avril | SECOURS CATHOLIQUE - Vente de gâteaux - Marché Place Cail |
| 16 janvier | VOEUX de la municipalité au Centre Culturel à 18 h 30 (voir coupon réponse) | 13 avril | ESPERANCE - Tournoi de foot des Jeunes - Complexe sportif Jacques Courivaud |
| 23 janvier | SURFIN BOUTONNE - Concert «Tony Marlow's Guitar Party» - Ferme du château | 18 avril | PECH - Concours de pêche à la truite - Etang de Javarzay |
| 31 janvier | CYCLE CHEF-BOUTONNAIS - Choucroute - Ferme du château | 24 avril | SURFIN BOUTONNE - Concert «Bad Blues Band» - Ferme du château |
| 1 ^{er} février | LES AMIS DES CHAUMIAS - Randonnée - RDV 9 h sur la Place des Chaumias | 25 avril | ARBRES - Randonnée pédestre |
| 1 ^{er} février | REVES ET ENVOLS - Assemblée Générale - Centre Culturel | 25 avril | ESPERANCE - Repas dansant «Fruits de mer» Gymnase du complexe sportif Jacques Courivaud |
| 5 février | LA SOURCE - Thé Dansant de la St Valentin - Centre Culturel | 26 avril | LES AMIS DES CHAUMIAS - Vide Grenier - Place des Chaumias |
| 7 février | ARBRES - Couscous - Ferme du château | 3 mai | LES AMIS DES CHAUMIAS - Randonnée - RDV 9 h sur la Place des Chaumias |
| 8 février | ESPERANCE - Loto - Ferme du château | 8 mai | CÉRÉMONIE au Monument aux Morts |
| 11 février | Réunion publique à 20 h 30 - Communauté de communes Déchets et Assainissement - Ferme du Château | 16 mai | PECH - Concours de pêche à la truite - Etang de Javarzay |
| 12 février | LES P'TITS CHABIS - Conte et Musique - Salle d'animations du Centre Culturel | 17 mai | LES AMIS DU CHATEAU - Assemblée Générale - Centre Culturel |
| 13 février | MELI MELLOIS - Spectacle théâtral (scènes nomades) - Centre Culturel | 21 mai | LA SOURCE - Thé Dansant de l'Ascension - Centre Culturel |
| 15 février | FNATH - Loto - Ferme du château | 22 mai | SURFIN BOUTONNE - Concert «Blues Power Band» - Ferme du château |
| 20 février | Collège Privé - Théâtre - Centre Culturel | 23 mai | MARCHAVEC - Sortie Orchidées |
| 20 février | SURFIN BOUTONNE - Concert «Shaggy Dogs» - Ferme du château | 30 mai | DON DU SANG - Centre Culturel |
| 21 février | MARCHAVEC - Dîner (choucroute de la mer) animé par la troupe «Aline et Cie» (théâtre d'impro) - Ferme du château | 30 mai | ESPERANCE - Tournoi de foot des seniors - Complexe sportif Jacques Courivaud |
| 28 février | Ouverture de la pêche à l'étang de Javarzay | 6 juin | PECH - Concours de pêche au coup - Etang de Javarzay |
| 1 ^{er} mars | LES AMIS DES CHAUMIAS - Randonnée - RDV 9 h sur la Place des Chaumias | 6 juin | KERMESSE des écoles du Sacré Cœur - Site du château de Javarzay |
| 14 et 15 mars | FOYER CULTUREL - «Bouton d'Art» Biennale des Métiers d'Art Toutes les salles communales | 7 juin | Elections Européennes |
| 18 mars | LA SOURCE - Repas «Choucroute» au restaurant des voyageurs | 7 juin | LES AMIS DES CHAUMIAS - Randonnée - RDV 9 h sur la Place des Chaumias |
| 19 mars | LES P'TITS CHABIS - Carnaval - Maison de Retraite | 12, 13, 14 juin | TENNIS DE TABLE - Tournoi International - Complexe sportif Jacques Courivaud / Journée des As le 14 |
| 21 mars | A.P.E. - Repas dansant - Ferme du château | 12, 13, 14 juin | PECH - Concours de pêche à la carpe - Etang de Javarzay |
| 27 mars | DON DU SANG - de 8 h à 11 h - Centre Culturel | 13 juin | MARCHAVEC - Journée Environnement |
| 27 mars | SURFIN BOUTONNE - Concert «Natchez» - Ferme du château | 13 juin | KERMESSE de l'école publique «Les Tulipiers» - Site du château de Javarzay |
| 28 mars | PECH - Concours de pêche à la truite - Etang de Javarzay | 19 juin | SURFIN BOUTONNE - Fête de la Musique - Place Cail |
| 28 mars | FORUM des Entreprises de la Communauté de Communes au lycée Jean-François CAIL | 21 juin | ESPERANCE - Foire à la Brocante - Site du château de Javarzay |
| | | 26 juin | FOIRE aux PIRONS |
| | | 27 juin | FEU d'ARTIFICE de la foire |

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Du 1^{er} octobre au 15 mars

Le lundi de 10h à 12h et de 15h à 17h30 - Le mardi de 15h à 17h30

Le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30

Le jeudi de 15h à 17h30 - Le vendredi de 15h à 17h30

Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

Du 16 mars au 30 septembre

Le lundi de 10h à 12h et de 15h à 19h

Le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h

Le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h



MAIRIE

7 rue de l'Hôtel de Ville et des Écoles - 79110 Chef-Boutonne

Tél. 05 49 29 80 04 - Fax 05 49 29 68 79

mairie-chefboutonne@paysmellois.org

Horaires d'ouverture

Lundi - Mercredi - Vendredi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Mardi - Jeudi : de 13h30 à 17h - Fermée le mardi et le jeudi matin

Bulletin d'information municipal - Janvier 2009

Directeur de publication : M. Fabrice Michelet

Rédactrice en chef : M^{me} Valérie Inglin

Imprimé par SAS Raynaud Imprimeurs
BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize



BONNE ANNÉE 2009